

Éducation familiale et soutien à la parentalité

Thierry Malbert

▶ To cite this version:

Thierry Malbert. Éducation familiale et soutien à la parentalité. Revista Lusófona de Educação, 2022, 55, pp.91-107. hal-04454414

HAL Id: hal-04454414 https://hal.science/hal-04454414v1

Submitted on 29 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Education familiale et soutien à la parentalité : politiques publiques, dispositifs et pratiques à l'île de La Réunion

Thierry Malbert. Université de La Réunion

De nombreux chercheurs soulignent que la parentalité est devenue une notion familière « tant il en est question dans les programmes politiques et dans les actions menées sur le terrain » (Sellenet, 2007). Toutefois, les interrogations demeurent nombreuses quant à sa construction, ses ancrages épistémologiques mais également quant à son utilisation. De la déclinaison opérée entre exercice, expérience et pratique de la parentalité par D. Houzel (1999), à l'approche de M. Godelier (2006), centrée sur un ensemble d'obligations, d'interdictions, d'actes, de sentiments propres à un ensemble culturel, nous mesurons les écarts de conception, voire des différences d'objet. Ainsi, le soutien à la parentalité, en tant que pratique référée, s'est révélé porteur des ambiguïtés d'un concept à la fois descriptif, dynamique et normatif, pour osciller entre contrôle et émancipation, entre renforcement de la responsabilisation parentale et transformation de l'intervention sociale (Malbert 2019).

La question des rapports entretenus par les différents acteurs, dont les enseignant, avec les parents des enfants qu'ils ont en charge, de leur travail avec les parents ou plus largement avec les familles, demeure une question complexe qui n'évite pas les controverses entre les positionnements parfois bien arrêtés des uns et des autres, en particulier lorsque se profile la problématique du lien.

Qu'en est-il de la prise en compte des rôles et fonctions des parents et de leurs dimensions culturelle dans le cadre des pratiques éducatives professionnelles ? Qu'en est-il des difficultés de la relation parents-professionnels de l'éducation dans la mise en œuvre d'une véritable démarche co-éducative ?

Afin d'ouvrir quelques pistes de réflexions épistémologiques en lien avec ces questionnements, nous présentons plusieurs synthèses de nos résultats de recherche menées :

- auprès des enseignants et des parents dans le cadre d'une recherche action sur la relation famille école (ville du Port de La Réunion/Académie de La Réunion) (Malbert 2019).
- auprès de parents, d'enseignants et des acteurs du périscolaire dans le cadre de la mise en place de la première cité de l'éducation à La Réunion (Malbert 2015).

Au-delà de l'interrogation sur l'implication réelle des parents et de la critique de la notion d'accompagnement professionnel propre au champ du soutien à la parentalité, l'analyse de tels terrain permet d'élargir la question de recherche à la problématique des dispositifs et appels à projets financés par l'Etat français ou les Collectifs, à destination des familles populaires et des publics fragilisés en outre-mer. Quelles politiques publiques l'Etat met-il en place pour soutenir l'éducation familiale et la parentalité en matière d'accompagnement ? Inversement, les dispositifs mis en place par les Collectivités ne sont-ils pas formatés bien au-delà de leur contenu et de leur visée ? La présente synthèse permettra d'analyser entre autres comment la Caisse d'Allocation Familiale de La Réunion s'inscrit dans le champ de la politique du soutien à la parentalité dans le Département d'Outre-Mer de La Réunion. Enfin, il est ainsi intéressant d'évaluer l'impact de la recherche dans la définition des politiques publiques (Malbert 2019).

Les politiques publiques en lien avec le soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents

Les politiques publiques sont à la fois guidées par la volonté de lutter contre l'effet des carences éducatives sur les trajectoires des futurs citoyens (égalité des chances, lutte contre la pauvreté) mais aussi sur les risques sociaux (comportements déviants) se traduisant, dans les pays anglosaxons, par l'émergence de la notion de responsabilisation des parents. Les carences éducatives expliquant la montée des incivilités des mineurs (Feyfant, 2015). Pour se démarquer de toute forme de stigmatisation, les discours institutionnels (OCDE, ONU, Commission européenne, etc.) instituent la parenté positive comme nouvelle norme à partir de laquelle toute autre posture parentale serait non conforme et ce, quels que soient le milieu social, les valeurs et conditions d'existence des parents.

Les principes des politiques de soutien à la parentalité relèvent des caractéristiques communes : les programmes doivent s'adresser en priorité aux parents, les actions de soutien visent à améliorer le bien-être de l'enfant ou des parents (comme la médiation familiale), les dispositifs cherchent à agir sur les compétences parentales (Malbert 2019).

Si le terme de parentalité apparait en 1959 dans le champ de la psychologie (Benedek), désignant surtout le processus psychique maturatif relatif au désir d'enfant et faisant souvent écho à la maternalité et à la paternalité, il évolue vers les années 1980. Au contour de la sociologie et de l'anthropologie la parentalité désigne aussi les rôles et fonctions des parents la place des parents dans la filiation. La notion de parentalité prend sa forme actuelle dans les années 1990. S'éloignant de la psychologie clinique ce terme s'ancre dans le politique avec la mise en place de réseaux et dispositifs d'aide. Apparait dès lors une centration non plus basée sur l'enfant mais sur les parents. Il s'agit de leur donner une place dans les processus éducatifs et/ou d'accompagner les parents défaillants ; « la tendance serait à la dépolitisation par le renvoi de chacun à sa problématique personnelle » (Monceau, 2010).

La circulaire DIF/DAS/DIV/DPM du 9 Mars 1999 relative à la création des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) préconise de « mettre en place des actions de sensibilisation et de formation à destination des intervenants bénévoles ou professionnels, pour favoriser l'émergence de nouvelles pratiques. Elles devront assurer un bon équilibre entre la participation des parents et l'intervention des professionnels » (article 5 de la Charte). Elle souligne également la nécessité de « participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement » (article 5 de la Charte). Ces recherches visaient à préparer les indispensables changements des mentalités de tous les acteurs concernés (parents, adolescents, éducateurs, pédagogues, intervenants et chercheurs) et des structures organisationnelles correspondantes (Associations accompagnant les parents en difficultés, Fédérations de Parents d'Elèves, réseaux d'aide et d'écoute...) (Pithon, Dentz, Grimaud et Manderscheid, 1999).

Les inventaires des dispositifs de soutien à la parentalité apparaissent en 2006 (Warzée, Le Goff et Mandon). Actuellement, six dispositifs concourent à la parentalité : les REAAP (Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) crée en 1999, les CLAS (Contrats

Locaux d'Accompagnement à la Scolarité), les LEAP (Lieux d'Accueil Enfant-Parents), les PIF (Points Infos Famille).

Il est important de noter que la Cour des comptes, déjà dans son rapport de 2009, relève l'empilement de certains dispositifs dans certaines zones géographiques et, parallèlement, la désertion dans d'autres zones, la non-articulation des dispositifs entre eux, le défaut de réflexion relatif à l'accès des parents à l'information, le manque d'évaluations des dispositifs et la question du pilotage qui apparaît souvent incertaine. La mission de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales), relève l'émiettement de l'action publique et le manque de visibilité pour les parents (Feyfant, 2015).

Soutenir la parentalité à travers la relation famille-école à La Réunion

Les chercheurs et professionnels qui étudient les relations entre l'école et la famille sont en accord pour dire que ce lien ne va pas de soi. Face à des parents se comportant comme des consommateurs d'école ou des parents démissionnaires, l'école prend souvent une posture de juge envers ceux-ci et fait des « reproches » aux familles (Malbert 2019).

A La Réunion, les relations entretenues entre le système éducatif et les familles ont longtemps été distantes et malmenées par des craintes et des peurs réciproques (Malbert 2007). Ces deux instances, qui sont à la base de la socialisation de l'enfant ont pourtant pour mission d'élever et d'éduquer les jeunes générations afin de les rendre autonomes et de faciliter leur intégration dans la société et la vie professionnelle.

Loin sans faut de décrier les blessures des enfants malmenés pendant des générations par des parents et enseignants trop distant les uns des autres et bien souvent en marche opposés, on constate depuis les années 2000 une évolution contraire qui tend à un rapprochement des deux premières instances de socialisation que sont la famille et l'école (Perrier 2005).

Aux formes de mésalliance communautaire se met peu à peu en place des formes d'alliances éducatives traduite par le concept de coéducation (Pourtois, 2014). Tout principe coéducatif permet aux adultes qui ont de près ou de loin un rôle avec un enfant, d'entrer en relation pour une meilleure coopération. C'est donc sous l'égide du partenariat que les relations entre la famille et l'école s'encrent peu à peu aujourd'hui.

A travers ce champ d'approche théorique, peut-on parler d'un nouveau paradigme dans la relation famille-école en contexte réunionnais ? Nous articulerons nos éléments de réponses en alternant des sources bibliographiques et analyses de terrain à travers deux parties : la relation famille-école autrefois, et la relation famille-école aujourd'hui.

Au XVIIème siècle, l'enfant devient élève. D'après Philippe Meirieu, dans la tradition française, l'État c'est la raison et la famille, la superstition (Meirieu, 2000). Il s'agit alors de soustraire l'enfant à son milieu familial pour que la fonction éducative soit entièrement déléguée à l'institution scolaire.

Le rapport à l'école pour les familles réunionnaises n'est donc pas le même qu'en France hexagonale puisque les historicités comme les spécificités sont tout aussi singulières. A l'instar de la France continentale, La Réunion connaît des obstacles tels que la jeunesse du système éducatif, la forme de la pyramide sociale, les contextes linguistiques, culturels et sociaux- économiques, le rapport aux savoirs et le rapport à l'école.

Jusqu'aux années 80 il est difficile pour de nombreux enfants « d'avoir des parents réunionnais, trouvant spontanément les clés des bonnes conduites éducatives contemporaines alors que nombreux viennent d'un monde pauvre en livres et en jouets, qu'ils ont grandi dans une maison avec peu d'espace et de moments réservés au travail scolaire. » (Squarzoni 1992).

Autrement dit « comment pourrait-on reprocher à des parents de ne pouvoir aider leurs enfants dès lors que leur culture d'origine, leurs activités professionnelles ou leurs propres différences dans l'existence les rendent étrangers aux réalités quotidiennes de l'école ? Nous pouvons dire que le degré d'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants est dépendant de nombreux paramètres.

Il est important de resituer le contexte dans lequel se trouve La Réunion dans la première partie du XX^{ème} siècle. L'île est alors une société coloniale rurale élitiste ou l'école existe mais peu d'enfants s'y rendent. Dans les hauteurs de l'île on note un fort absentéisme et les enfants ne fréquentent les bancs de l'école que quelques années ; de 6 à 10 ans en moyenne. Pour de nombreux parents issus des milieux populaire, l'école n'est pas la culture de leurs ancêtres et il est plus important pour eux que les enfants leurs viennent d'abord en aide aux travaux des champs et de la maison. L'aide à la réussite scolaire n'est pas un objectif premier dans les fonctions parentales de l'époque. Dans une société coloniale ou tout se reproduit à l'identique de génération en génération, les parents, surtout les pères, ne trouvent quasiment aucun intérêt à envoyer leurs enfants s'instruire à l'école car de toute évidence ces derniers feront le même métier qu'eux. Les enfants sont souvent perçus avant tout comme des bras, ils participent activement à l'économie et aux formes de solidarités familiales. Ce modèle de société sans mobilité sociale et économique dans lequel tout se reproduit à l'identique à travers le temps, produit dans la réalité du quotidien un rapport tendu entre savoir populaire et savoir savant. Ces tensions ont longtemps engendré de nombreux freins chez les parents pour favoriser l'accès de leurs enfants à l'école.

En l'espace d'un siècle d'école républicaine, le rapport des familles à l'école s'est profondément transformé.

Un ensemble de textes réglementaires, de dispositifs et d'actions incite désormais à l'ouverture de l'école en direction des familles et au renforcement des liens entre les différents acteurs de l'éducation, dans et hors l'institution scolaire. Les parents et les acteurs de l'institution scolaire établissent des rapprochements, tissent des liens, mais leur « confrontation » à la fois pratique et symbolique, met également au jour des malentendus, de profonds désaccords et d'incompréhensions mutuelles (Perier, 2005).

Dans ce nouveau temps, il est fait appel de façon récurrente à la coopération des parents, à leur implication et plus largement, au partenariat avec les acteurs locaux. Le partenariat représente

le mode de coopération que l'institution scolaire a inventé pour tenter de réguler la division du travail éducatif et la répartition des rôles entre les acteurs mobilisés.

Les liens entre la socialisation familiale initiale et les trajectoires scolaires des enfants ont fait l'objet de nombreuses études, dans le but notamment d'éclairer les causes de « l'échec scolaire» des enfants de milieu populaire. De nombreux travaux se sont intéressés aux méthodes éducatives de différentes catégories de familles (Lahire, 1995). Certains concluent à l'existence de styles éducatifs parentaux qui semblent conduire à des meilleurs résultats scolaires quel que soit le style de l'enseignant.

Aussi importante soit-elle, la socialisation familiale initiale n'est qu'une dimension de la relation famille-école. Les transformations du système social et du système scolaire exigent aujourd'hui un accompagnement familial plus intense de la carrière scolaire de l'enfant. Cet accompagnement comprend plusieurs facettes, depuis le suivi quotidien des devoirs à la maison, les échanges avec les enseignants et le choix des filières et des options jusqu'au soutien scolaire. Malgré une évolution générale vers une plus grande mobilisation familiale dans ce domaine, des différences importantes demeurent entre les familles appartenant à différentes catégories sociales.

Une relation nouvelle, le tournant les années 1990/2000 :

La massification scolaire qui se produit au cours des années 60 et 70 va entraîner peu à peu une évolution dans la relation famille-école. L'école se banalise et tous les enfants sont scolarisés, pourtant face à l'illettrisme, à la violence scolaire et au chômage qui perdure, les parents souhaitent un regard plus soutenu sur l'école.

Parallèlement face aux difficultés sociales notamment urbaines, souvent liées aux chômages et à la non intégration des enfants des migrants, deux courants idéologiques apparaissent : Le premier rend les parents responsables des problèmes sociaux : « les banlieues brûlent, c'est la faute aux parents ». Cette pensée tant à renforcer la culpabilisation des familles sans leur apporter de guidance. Le second prend tout autant en compte les difficultés de socialisations de la jeunesse, mais tend à renforcer les compétences parentales pour pallier aux pertes de repères intergénérationnels : « faire avec les parents ».

Dans ce contexte, des actions d'aide et de soutien à la parentalité vont se mettre en place, répondant ainsi à une réelle attente. L'action publique à travers ses institutions compétentes, tel que le Ministère de l'Education Nationale, tente de pallier les lacunes pouvant exister en matière d'information, de construire des ponts entre école et famille et tâche d'élaborer par la médiation et la communication, une meilleure prise en compte des besoins ressentis par les parents. Animés par la volonté d'assurer une meilleure implication des parents dans la réussite éducative de leurs enfants, les dispositifs d'aide à la parentalité sont multiples et variés quant aux moyens mis en œuvre et aux spécificités d'intervention.

En lien avec l'évolution de la législation et les nombreux débats menés par le système éducatif, le soutien à la parentalité se développe tant sur le champ des politiques socio-éducatives (Durning, 2006) que sur le champ de l'école et des relations intra-familiales

La recherche qui tend de plus en plus vers la problématique de la coéducation oriente le discours sur la possibilité qui est donnée aux parents de se positionner sur le choix des valeurs qu'ils désirent transmettre. Il est aujourd'hui beaucoup plus question de proposer un discours discursif aux parents et aux jeunes, et d'améliorer le sens qu'ils donnent aux valeurs transmises, mais aussi à l'importance de transmettre et d'éduquer leur enfant (Malbert 2015). Le soutien à la parentalité s'adresse donc à tout parent désireux de trouver une aide pour assumer son rôle. Il convient donc de distinguer le soutien aux fonctions éducatives parentales du soutien à la parentalité. L'éducation parentale a pour but de les aider à mieux actualiser leurs ressources éducatives, à développer leur sentiment de compétence éducative, et ainsi à mieux organiser et utiliser les ressources éducatives de leur environnement (Prèvot, 2010).

Dans les établissements scolaires du premier et second degré, le rapprochement entre la famille et l'école date des années 70, notamment avec l'arrivée des parents dans les différents conseils. Plus proche de notre époque, en 2006 les parents deviennent dans les textes les premiers partenaires de l'école. Le BO n° 11 du 18 mars 2010 précise que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ils sont donc, dans leur relation avec l'École, dans une situation de partenariat et de responsabilité. Dans le même sens, le BO n°38 du 21 octobre indique la reconduction et l'extension de l'opération : « Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration ».

Dans la réalité, les actions menant à soutenir les parents dans leur rôle tendent à se multiplier et l'Ecole ne reste pas insensible à ces rapprochements avec les familles. (Malbert-Rizzo 2011)

Nous remarquons en effet que cette relation entre la famille et l'école évolue davantage vers des contacts réciproques, motivés par un meilleur suivi, pour le bien-être des enfants (Malbert 2007, Malbert 2015). En lien avec l'évolution de la législation et les nombreux débats menés par le système éducatif, le soutien à la parentalité se développe donc tant sur le champ des politiques socio-éducatives (Durning, 2006) que sur le champ de l'école et des relations intrafamiliales. Sa mise en place passe par la création dans les Etablissements scolaires de salle des parents (dans lesquelles les parents peuvent venir librement dialoguer et être écouté), par la responsabilisation de parents relais (qui dynamisent et assurent ce lien entre ces deux instances de socialisation) et enfin par toute une série d'activités variées et innovantes qui vont permettre aux parents comme au personnel éducatif de changer leurs représentations et de véritablement s'investir avec plus d'interaction. Il convient de souligner l'importance et l'ampleur de l'implication des associations des parents d'élèves qui ont su, bénévolement, donner de leur temps pour s'impliquer et créer de véritables liens (Malbert 2019).

La coéducation

Il s'agit bien de construire une « communauté éducative », définie dans la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 (L. 89-486), comme étant un partage des rôles et des responsabilités entre partenaires visant à éduquer, instruire, former et préparer ensemble l'insertion sociale et professionnelle des élèves dans un cadre réglementaire précis. Ces derniers sont considérés euxmêmes comme partenaires à part entière de leur propre co-éducation (Pithon, Asdih, Larivée 2008). Au-delà de la sphère de l'intimité familiale et ses difficultés relationnelles est posée la

question de la co-éducation et celle de l'intégration sociale des parents. La famille s'y voit alors requalifiée comme élément d'un ensemble social plus vaste, que le fonctionnement en réseau permet de mieux appréhender (Neyrand, 2011). L'éducation prend tout son sens dans la mesure où elle s'insère dans une démarche plus vaste impliquant réellement tous les acteurs de la communauté éducative : les familles, les enseignants, les éducateurs...

Hors d'un réel investissement en matière de vie collective au sein de l'établissement, d'accueil des élèves, de relation aux parents et aux partenaires institutionnels et associatifs, de présence de services sociaux et de santé, les activités pédagogiques (...) restent formelles, elles ne sont qu'un verni superficiel qui a bien peu de chance de rejoindre la personne humaine dans la dynamique de son développement (Jourdan, 2005). A travers le concept de co-éducation, apparaît la nécessité de rechercher une cohérence éducative entre les différents acteurs. Rapprocher les points de vue, partager la connaissance, co-construire un projet éducatif dans l'intérêt de l'enfant sont les pistes explorées par les programmes systémiques en éducation familiale et parentale. Y sont opposés les risques d'imposition de normes sociales, d'une guidance forcée des parents vers des pratiques éducatives jugées comme plus adaptées. Ce risque existe, il est donc nécessaire de l'appréhender avec la plus grande vigilance.

Nous entrons donc progressivement dans une dimension Co éducative dans laquelle famille et école vont éduquer ensemble (Pourtois 2014). La question de la coéducation et la gestion des parents d'élèves peut se réaliser si ces deux instances construisent une relation de confiance à travers un partenariat. Pierre Perier (2005) précise quels sont les effets du partenariat famille école. Selon lui, il existe deux aspects : d'une part, un impact sur la scolarité, induite par une relation positive entre la participation des parents (visites, réunions à l'école...) et les résultats scolaires de l'enfant. D'autre part, l'incidence sur l'image de soi des parents joue un rôle clé dans la construction du sens donné à l'école, et au-delà, dans les performances. Ces deux aspects nous laissent supposer que les enfants apprennent d'autant mieux que les échanges entre parents et enseignants sont centrés sur les apprentissages scolaires et animés d'une intention partagée de faire réussir l'enfant. L'offre du partenariat contribue à favoriser le rapport stratégique que certains entretiennent à l'école. D'autre part, l'incitation au partenariat se heurte à l'absence ou à la moindre fréquentation des familles déjà les plus à distance de l'école.

Comment passer d'une situation de défiance à une relation de confiance ? Les points cités cidessous sont les synthèses des analyses de terrain que nous avons menés auprès des actions mises en œuvre sur la circonscription académique de la ville du Port à la Réunion (Malbert 2019).

- -Se donner du temps notamment en échelonnant la rentrée afin de mieux connaître les parents et installer la confiance réciproque.
- -Se connaître hors de l'école en organisant des sortie parents /enseignants hors des murs telle qu'une journée à la plage en début d'année avec des activités sportives et ludiques.
- Améliorer l'accueil et augmenter la présence des parents dans les murs. Faire entrer les parents pour le café des parents : café, groupe de parole, expert, animateur.

- Travailler sur une démarche d'inclusion de toutes les familles, en prêtant attention à une représentation de tous les parents à toutes les occasions.
- Bien communiquer avec les familles afin de renforcer la conscience que le jeune doit toujours être au cœur de la rencontre, et qu'il faut toujours au préalable préciser les règles de l'échange en termes de temps, de contenus et d'objectifs : les inviter et non les convoquer.
- Organiser le planning des rencontres et activités annuelles avec les parents. Proposer aux parents le choix parmi un éventail de possibilités pour leur participation effective à la vie de l'établissement.
- -S'amuser ensemble : Proposer des rencontres sportives et créatives parents/enseignants/élèves.
- Organiser un pique-nique des parents le mercredi midi en début d'année, pour maintenir la communication.
- Proposer une journée des familles, avec et par les familles : partager la culture et la cuisine des parents.

« Faire avec les parents »

- Organiser des ateliers avec les parents autour d'un projet tel que le jardinage, la lecture de contes, les jeux de société.
- -Inviter les parents dans les classes pendant les heures scolaires pour leur montrer comment on travaille dans la classe. Comprendre que ce n'est pas la réponse juste qui prime mais l'acquisition des connaissances.
- -Valoriser les parents sur leurs savoirs faire, savoirs, répertorier les compétences des parents autour des savoir-faire traditionnels et établir un calendrier pour recevoir ces parents tout au long de l'année « les vendredis des parents ». L'action « les parents ont du talent », est un projet artistique qui valorise les savoirs des parents par les parents.
- Partager un repas type « auberge espagnole » deux fois par an avec les parents.

« Rencontrer les parents différemment »

- Les parents sont invités à la dernière journée d'une classe pour que les enfants présentent leurs travaux. A cette occasion les enfants s'expriment devant les parents dans la classe.
- Valorisation des travaux d'enfants « exposition » pour avoir une répercussion positive sur le climat de l'école.
- Apprendre ensemble en faisant intervenir une association ou instance extérieure à l'école. Exemple : rencontrer les pompiers avec une journée à l'école pour apprendre les 1^{ers} gestes de secours, parents présents. 2^{ème} journée à la caserne.

- Favoriser les liens intergénérationnels dans la classe : les grands-parents sont invités à apporter leurs savoir-faire, histoire de vie : « les gramouns à l'école ».
- Renforcer le lien famille-école sur les apprentissages et la pédagogie.

« Les enfants enseignent aux parents ».

- Favoriser la mise à disposition « d'espaces parents » dédiés aux rencontres individuelles et collectives.
- S'appuyer sur les parents tuteurs : Faire intervenir les parents le plus dynamique dans « l'espace parent ». Ces parents initiés vont soutenir et progressivement accompagner d'autres parents.

Les points relevés marquent tous une prise de conscience pour engager autrement la relation. Il s'agit d'éduquer l'enfant ensemble et de se donner les moyens pour qu'une dynamique d'actions puisse être crée entre la famille et l'école. Les acteurs de l'enseignement comme les parents les plus ouverts à l'école et au bien-être de leur enfant l'ont compris. D'autres sont sur la voie de ce nouveau paradigme.

Ces propositions tendent vers une nouvelle posture d'une école plus ouverte amenant le changement dans les regards réciproque et donc plus de confiance. On voit là le passage progressif d'une situation de défiance à une relation de confiance.

Le législatif et les instances éducatives vont dans le sens d'une ouverture à d'autres approches, cette fois avec les parents : écoute de leurs besoins, création d'espaces et actions pour maintenir et renforcer la relation. Cette forte volonté de changer de paradigme sur la place des familles dans l'école corrobore le développement sociétal institué depuis 50 ans dans lequel plus de liberté, d'égalité et de responsabilité sont donnés à l'humain afin qu'ils renforcent son pouvoir d'agir sur lui-même : l'empowerment.

Plus concrètement, on donne plus souvent la parole aux parents et le sens donné aux apprentissages est plus partagé. Les représentations des parents et des enseignants évoluent réciproquement.

Si cette dynamique tend à s'étendre et à toucher de plus en plus les acteurs de l'éducation, elle rencontre cependant encore des freins de la part de certains parents qui ne viennent toujours pas vers l'école. Parallèlement, même si les lois et dispositifs les y amènent peu à peu, certains établissements et enseignants restent quelque peu frileux à s'investir différemment avec les parents. La parole des enfants est encore peu prise en compte dans ces nouvelles approches de la place des familles dans l'école.

Face à ces freins, le concept inclusif de la cité de l'éducation (Pourtois, 2014) qui tend à intégrer tous les acteurs de l'éducation des enfants de la cité, apparaît structurant. Ce concept repose sur l'idée d'une communauté qui, articulant les sphères politiques, scientifiques et socio-pédago-

giques (les parents, les enseignants, les intervenants sociaux, les entreprises...), fait du partenariat école-famille-société le substrat du processus éducatif. Ainsi la reliance entre tous les acteurs de l'éducation de l'enfant semble une nouvelle étape pour dépasser la relation famille-école et l'englober dans une logique coéducative globale. Le proverbe africain « il faut tout un village pour éduquer un enfant » reprend alors tout son sens même au cœur de nos urbanités.

La cité de l'éducation à La Réunion

Nous situant dans le réseau des chercheurs travaillant sur le champ de l'éducation familiale, et plus précisément le réseau de l'AIFREF¹, au regard des nombreuses cités de l'éducation créer dans le monde (RICE : Réseau International des Cité de l'Education) et de leur impact positif sur la reliance éducative, nous avons souhaité rendre possible l'existence d'une cité de l'éducation dans le département de La Réunion. Pour cela nous avons mené diverses approches qualitatives auprès de différentes collectivités territoriales et éducatives : Conseil municipal, Académie de La Réunion, Université de La Réunion. C'est ainsi qu'un partenariat fut mis en place en 2016 à travers la charte des cités de l'éducation signée entre la commune de Bras-Panon à l'Est de La Réunion, le rectorat de La Réunion et les universités de La Réunion et de Mons. Cette cité de l'éducation a permis de relier les acteurs de la socialisation de la jeunesse en leur permettant de mettre en œuvre ensemble des activités communes sur l'année. L'objectif de susciter le renforcement de la relation famille-école par la mise en place d'outils, notamment à travers les fascicules adaptés aux parents et aux enfants de maternelle.

C'est à travers un partenariat fort entre l'Académie de La Réunion, le réseau AIFREF², la CAF³ de La Réunion, l'université de La Réunion, l'Observatoire de la parentalité de La Réunion et l'université de Mons en Belgique que les publics (parents, enseignants, animateurs...) ont été formé afin de leur permettre de se mettre en lien et de renforcer leurs compétences éducatives au service des enfants et des parents.

La formation par groupe de public distinct a nécessité une ingénierie de formation que nous avons mise en œuvre avec le soutien de J-P Pourtois de l'université de Mons. Le déploiement des activités reliant la famille et l'école autour des fichiers pédagogiques et de la mascotte : polo le lapin, ont été mis en place sur deux écoles maternelles.

Depuis deux ans le concept de coéducation bat son plein dans le sens ou la reliance en confiance permet de créer des activités visant le développement cognitif, affectif, social et culturel des enfants. L'enrichissement éducatif des parents, l'accompagnement des professionnels de l'éducation dans le domaine des relations Ecole-Crèche-Famille-Communauté, ainsi que la collaboration avec toute personne désireuse de contribuer à l'émancipation de la Cité est aujourd'hui une réalité.

10

¹ Association internationale de Formation et de Recherche en Education Familiale

² Association internationale de Formation et de Recherche en Education Familiale

³ Caisse d'Allocation Familiale

Sous l'impulsion de enseignants les outils ont été contextualisé à la culture réunionnaise (fichier et mascotte), notamment en adaptant les figures, images et support pédagogique au quotidien vécu : animaux, fruits et objet locaux.

Les formes de résiliance s'observent tant sur les parents que sur certains enseignants. Les parents qui ont eu la possibilité de suivre la formation et d'entrer dans ce jeu de la valorisation par l'acte apparaissent aujourd'hui complétement changé. Si nombreux vivent l'isolement en lien avec le non emploi et à la précarité de leur quotidien (travailleur pauvre), la formation et les actions de la cité de l'éducation leurs apparaissent comme une main tendue de l'école vers leur famille. La dynamique a su éveiller un intérêt nouveau pour leur enfant, pour l'école et même au-delà pour eux même à travers la reprise d'une activité de formation et d'employabilité.

De même, ce principe de coéducation touche certaines enseignantes qui se redécouvrent une nouvelle place dans la relation à l'élève, cette fois plus en lien avec l'univers de sa famille. Ce nouveau positionnement les stimule et les motive à nouveau pour évoluer dans leur carrière d'enseignant.

La cité de l'éducation de la commune de Bras-Panon suscite des facteurs de résiliance (Malbert 2021) en dynamisant d'abord le réseau des acteurs (parent, enseignant) elle influe par la suite sur la politique du rectorat. Au vu des effets positifs tend sur l'implication des parents que sur la motivation des enseignants à travailler autrement, l'inspectrice de la circonscription a désormais orienté ses approches et directives sur le concept de coéducation. Désormais tous les projets d'établissements de la commune construit entre les directions des écoles, les équipes pédagogiques et les parents, sont positionnés dans cette cité de l'éducation sur le concept de coéducation.

Cette résonnance tend à se déployer au niveau des autres établissements de l'académie de La Réunion, comme au niveau des collectivités territoriales (mairie) du département de La Réunion. A la rentrée 2019 une seconde cité de l'éducation a ouvert sur la commune de l'Entre Deux, dans le sud de l'île.

Notre participation dans le montage du partenariat comme dans le déclinement des actions de formation et de supervision, à travers un recherche-action sur deux ans, permet aujourd'hui d'obtenir une expertise scientifique de qualité. Nos travaux et analyses permettent à présent aux collectivités, pouvoir publics et politique, d'obtenir des éléments objectifs tant sur la méthodologie de la mise en place que sur les effets du dispositif à travers l'implication des parents envers l'école et le renforcement des compétences parentales. Notre recherche et nos investissements sur le territoire suscite là plus de confiance et d'empowerment collectif à œuvrer pour plus de lien et de compréhension de la diversité culturelle.

La cité de l'éducation de la Réunion rejoint ainsi le RICE : Réseau International des Cités de l'Education, présent dans une large partie de l'Europe et de l'Amérique du nord.

Conclusion

L'approche scientifique que nous engageons dans la réflexion sur les dispositifs de soutien à la parentalité en situation d'interculturalité est originale en ce qu'elle insère la dimension culturelle et les conceptions locales de la parenté et des liens de parenté.

Ces recherches sur la conception du soutien à la parentalité en contexte interculturel à La Réunion apportent un éclairage nouveau, celui de la prise en compte du substrat culturel, tant vécu et perçu dans la dynamique de la structure de la parenté que dans les relations et actes de parentalité.

Loin des programmes anglo-saxons dont l'application et la mise en place ne tiennent que très rarement compte des cultures et de l'adaptabilité aux contextes de vie des publics, souvent d'ailleurs appliqués systématiquement et de façon assez « autoritaire », il s'agit là d'élargir le champ de la recherche à des analyses qualitatives qui ont pour cadre d'approche la dimension culturelle et les besoins en contexte.

Si en ce début de XXIe siècle la variabilité et la diversité des cultures en présence est de plus en plus forte partout sur la terre et que les besoins des parents sont tout aussi divers en la matière, comment concevoir et impliquer réellement les parents dans les programmes de soutien à la parentalité ? Nos recherches montrent l'intérêt de croiser les apports scientifiques de l'anthropologie de la parenté, de la sociologie de la famille et des sciences de l'éducation.

Ainsi les bases de cette nouvelle approche passent par deux fondamentaux que sont la connaissance de la structure de parenté et des relations sociales qui en découlent et le champ de l'éducation familiale, incluant la parentalité. Notre expérience de chercheur sur ces sujets et terrains de l'Océan indien a permis d'infléchir certains programmes préétablis afin de mettre en lumière les besoins des enfants et parents dans le dispositif : Cité de l'éducation. Ce programme est en mesure de fonctionner car une distanciation suffisante a été prise dans leur déploiement, entre le modèle initial pensé ailleurs et son application contextualisée aux problématiques parentales de l'océan Indien.

Afin d'être au plus proche des besoins des parents, il est important de considérer que les effets des solidarités et les responsabilités parentales, dans les rapports de parenté, sont culturellement construits sur l'articulation des rapports de genre, de rang de naissance dans la fratrie et de lignage. Par exemple la dimension culturelle de la terminologie doit être prise en compte. Le sens donné au terme de parent n'a pas la même signification selon les cultures. Dans la culture mahoraise et comorienne, est désigné comme parent de l'enfant tout adulte ayant un lien de parenté biologique et social, bien au-delà de la parenté directe. Tous les adultes de la famille ont donc la responsabilité d'éduquer l'enfant. Afin de mieux comprendre ce sens, il convient de prendre en compte les formes de socialisation à dimension collective que l'on retrouve similairement dans les apports bantous africain et musulman de la péninsule arabique, deux groupes de population à l'origine des populations comoriennes et mahoraises. Dans le cas de la matrilinéarité, est désigné comme parent tout membre de la famille élargie de la lignée maternelle. Ainsi le frère de la mère a donc des obligations « parentales » et éducatives sur les enfants de sa sœur, « ses neveux », qui parfois dépassent celles octroyées au père en Occident.

« Les éléments majeurs qui caractérisent la différence culturelle sont les rapports d'autorité intergénérationnelle (forte hiérarchie parents-enfants) et une distribution très sexuée des tâches. L'injonction au dialogue parents-enfants ne va pas sans difficultés dans ces familles, et peut impliquer une relative délégitimation des parents » (C. Martin 2014).

Les programmes de soutien à la parentalité doivent intégrer ces aspects pour sensibiliser les publics et surtout exercer un effet potentiel sur le renforcement des compétences parentales. Sans une attention particulière et qualitative de cette appropriation de la démarche interculturelle, aucune sensibilisation réelle ne pourra être faite. Les programmes sont là, les formateurs sont formés, mais très peu de parents y participent car l'approche est trop éloignée de la culture de ses représentations et donc des besoins réels des parents. La conception du soutien à la parentalité en contexte interculturel doit prendre en compte les besoins des enfants et des parents, dans le prisme culturel.

Si épistémologiquement la question du culturel reste délicate, depuis les recherches sur l'interculturalité de A. Sayad (2006), jusqu'au débat de Z. Guerraoui et G. Sturm (2012) sur l'intérêt ou le risque d'approcher par l'acculturation ce genre de questions sur la parentalité, nos travaux viennent renforcer la nécessaire prise en compte de l'approche interculturelle dans le cadre d'une contextualisation historique et socio-économique donné. Ainsi parentalité et interculturalité sont deux termes qui peuvent s'éclairer mutuellement.

Bibliographie

Durning, P. (2006), Education familiale: acteurs, processus et enjeux, Paris, L'Harmattan.

Feyfant, A. (2015), Co-éducation. Quelle place pour les parents ? Institut français de l'Education (IFE), n° 98.

Guerraoui Z., Sturm G. (2012/4), « Familles migrantes, familles en changement. Le paradigme de la complexité. L'exemple des familles d'origine maghrébine », Devenir (vol. 24), p. 289-299.

Houzel, D. (1999), Les enjeux de la parentalité, Toulouse, Editions Erès.

Jourdan, D. (2005), « Éducation à la santé à l'école : le temps de l'action », Santé Publique 2005/4 (vol. 17), p. 649- 652.

Lahire, B. (1995), Tableaux de familles, Hautes Etudes, Seuil.

Malbert, T. et Latchoumanin, M. (2007), Famille et parentalité : rôles et fonctions entre tradition et modernité, Paris, L'Harmattan, 306 p. 132

Malbert, T et Rizzo, G. (2011), « Le rapport du jeune collégien et de sa famille à l'école : le cas de La Réunion », Construction identitaire et interculturalité dans le monde Indo-océanique, Kabaro, Y.-S. Live et J.-F. Hamon (dir.), Paris, L'Harmattan, p. 313-332.

Malbert, T. (2015), « Regard anthropologique sur l'évolution de la famille à La Réunion », in L'éducation familiale, quels nouveaux défis ? Parent, enfant et école, T. Malbert (dir.), Karthala, p. 69-85.

Malbert, T. (2015), L'éducation familiale, quels nouveaux défis ? Parents, enfants et écoles, Paris, Karthala, 264 p.

Malbert, T. et Rizzo, G. (2015), « Parentalité et lutte contre le décrochage scolaire : un dispositif innovant », in L'éducation familiale, quels nouveaux défis ? Parent, enfant et école. T. Malbert (dir.), Karthala, p. 109-127.

Malbert, T.; Pithon, G. (2016), « Education familiale dans l'océan Indien », Revue Internationale en Education Familiale, n°38, Paris, L'Harmattan.

Malbert, T. (2019), « Soutien à la parentalité, ambiguïté ou certitude dans l'accompagnement des pratiques éducatives : le dispositif vacances / famille », Regards critiques sur la relation école/familles, M.-A. Lenoir et L. Pelletier (dir.), Edition Des Archives Contemporaines (Parution 2019). 134

Malbert, T. (2019), « La relation famille-école à la Réunion, vers quel nouveau paradigme ? », in Paroles d'enfants, d'adolescents et d'adultes sur l'espace familial et scolaire dans l'Océan Indien : vers une démarche intégrative des différents points de vue exprimée ? M. Lebon-Eyquem (dir.), Saint-Denis, PUI (Presse Universitaire Indianocéanique), p. 313-333.

Martin, C. (2014). « Le soutien à la parentalité : une nouvelle politique en Europe », Politiques sociales et familiales, n° 118, décembre 2014, 9-2.

Meirieu, P. (2000), L'École et les parents : la grande explication, éd. Pocket, Plon.

Monceau, G. (2010), « Technologies de l'implication des parents dans les institutions éducatives », Revue Internationale d'Éducation Familiale, 1, n° 27.

Neyrand, G. (2011), Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité, Toulouse, Erès.

Pithon, G., Asdih, C., & Larivée, S. (2008), Construire une communauté éducative : le partenariat familles-écoles- associations, Bruxelles, De Boeck.

Pithon, G. et Terrisse, B. (2015), « Intervention précoce, parentalité, bientraitance et multiculturalité : enjeux et limites », in J.P. Pourtois et P. Kiprianos (dir.), Famille, École, Sociétés locales : Politiques et Pratiques pour l'Enfance, UMONS, Éd. Éducation et Famille, p. 132-144.

Prévôt, O. (2010), Intervenir auprès des parents, réfléchir, construire et expérimenter des projets dans un contexte européen, Paris, Familles rurales.

Sayad A. (2006), L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. 1. L'illusion du provisoire, 2. Les enfants illégitimes, Paris, Raisons d'agir.

Sellenet, C. (2007), La parentalité décryptée : pertinence et dérive d'un concept, Paris, L'Harmattan.

Squarzoni, R. (1992), Evolution de la famille à La Réunion, Observatoire Départemental de La Réunion, Conseil Général de La Réunion, coll. « Etudes et Synthèses », Saint-Denis.

Warzée, A., Le Goff F., Mandon G. et al. (2006), La place et le rôle des parents dans l'école, Paris, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Resumo:

A questão das relações mantidas pelos vários actores da educação, incluindo os professores com os pais das crianças ao seu cuidado, continua a ser uma questão complexa que não evita controvérsias entre as posições por vezes bem definidas de uns e de outros, em particular quando os surge a questão do link.

No contexto da sociedade reunionesa, que tal levar em conta a dimensão cultural dos papéis e funções dos pais no contexto das práticas educativas profissionais? E as dificuldades da relação paisprofissionais de educação na implementação de uma verdadeira abordagem co-educativa?

A fim de abrir alguns caminhos de reflexão epistemológica em relação a essas questões, este artigo apresenta vários resumos dos resultados de nossas pesquisas realizadas sobre os sistemas de apoio parental implementados em Reunion. Será uma questão de melhor compreender a abordagem intercultural entre os órgãos educativos: família-escola, no que diz respeito às políticas públicas no contexto sócio-histórico das necessidades da população da Ilha da Reunião.

Palavras-chave: educação familiar ; paternidade ; relação família-escola ; Política ; Ilha da Reunião Oceano Índico

Resumen:

La cuestión de las relaciones que mantienen los diversos actores de la educación, incluidos los docentes, con los padres de los niños a su cargo, sigue siendo una cuestión compleja que no evita controversias entre las posiciones a veces bien definidas de unos y otros, en particular cuando el surge el problema del enlace.

En el contexto de la sociedad reunionense, ¿qué hay de tener en cuenta la dimensión cultural de los roles y funciones de los padres en el contexto de las prácticas educativas profesionales? ¿Qué pasa con las dificultades de la relación padres-profesionales de la educación en la implementación de un enfoque coeducativo real?

Con el fin de abrir algunas vías de reflexión epistemológica en relación con estas preguntas, este artículo presenta varios resúmenes de los resultados de nuestras investigaciones realizadas sobre los sistemas de apoyo a la crianza implementados en Reunión. Se tratará de comprender mejor el enfoque intercultural entre cuerpos educativos como la familia y la escuela, en lo que se refiere a las políticas públicas en el contexto socio-histórico de las necesidades de la población de Isla Reunión.

Palabras clave: educación familiar ; paternidad ; relación familia-escuela ; política ; Isla Reunión Océano Índico

Résumé:

La question des rapports entretenus par les différents acteurs de l'éducation, dont les enseignants avec les parents des enfants qu'ils ont en charge, demeure une question complexe qui n'évite pas les controverses entre les positionnements parfois bien arrêtés des uns et des autres, en particulier lorsque se profile la problématique du lien.

Dans le contexte de la société réunionnaise, qu'en est-il de la prise en compte de la dimension culturelle des rôles et fonctions des parents dans le cadre des pratiques éducatives professionnelles ? Qu'en est-il des difficultés de la relation parents-professionnels de l'éducation dans la mise en œuvre d'une véritable démarche co-éducative ?

Afin d'ouvrir quelques pistes de réflexions épistémologiques en lien avec ces questionnements, cet article présente plusieurs synthèses de nos résultats de recherche menés sur des dispositifs de soutien à la parentalité mise en place à La Réunion. Il s'agira de mieux comprendre l'approche interculturelle entre les instances éducatives telles que la famille et l'école, au regard des politiques publiques dans le contexte socio-historique des besoins de la population de l'île de La Réunion.

Mots clefs : éducation familiale ; parentalité ; relation famille école ; politique ; Réunion océan Indien

Abstract:

The question of the relationships maintained by the various actors in education, including teachers with the parents of the children in their care, remains a complex question which does not avoid controversies between the sometimes well-defined positions of some and others, in particular when the issue of the link arises.

In the context of Reunionese society, what about taking into account the cultural dimension of the roles and functions of parents in the context of professional educational practices? What about the difficulties of the parent-education professional relationship in the implementation of a real co-educational approach?

In order to open some avenues of epistemological reflections in connection with these questions, this article presents several summaries of our research results carried out on parenting support systems implemented in Reunion. It will be a question of better understanding the intercultural approach between educational bodies: family-school, with regard to public policies in the socio-historical context of the needs of the population of Reunion Island.

Keywords: family education ; parenthood ; family-school relationship ; Politics ; Reunion Island Indian Ocean

M. Thierry Malbert

Anthropologue, Maitre de Conférences HDR en sciences de l'éducation Directeur du département des sciences sociales Directeur de l'observatoire de la parentalité de La Réunion Université de La Réunion